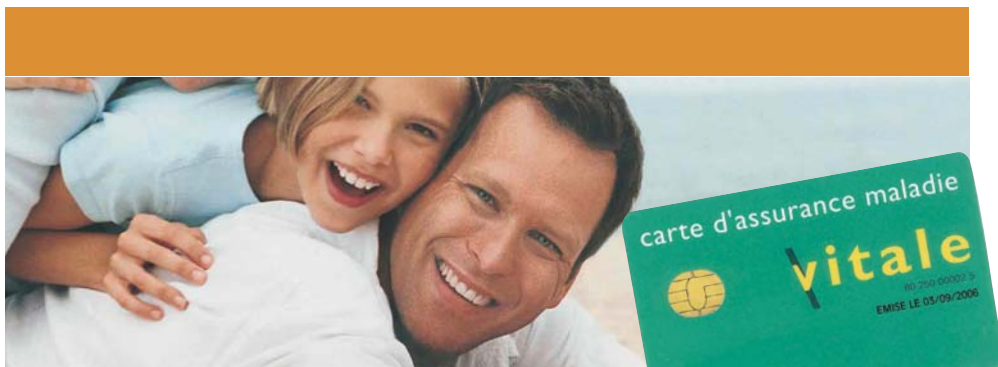


EDITO

Apparus en 1999, les médicaments génériques continuent de susciter de nombreuses interrogations. Afin de vous aider à mieux appréhender les questions qu'ils génèrent, le focus de ce numéro leur est dédié.

infosanté

Mieux maîtriser vos dépenses de Santé



Les lunettes sans ordonnance

Pour un renouvellement de lunettes, plus besoin désormais de repasser à la case "ophtalmologue". La loi a autorisé courant 2007 le renouvellement des lunettes sans ordonnance par les opticiens. "*Les opticiens peuvent adapter les prescriptions médicales initiales de verres correcteurs datant de moins de trois ans*".

Concrètement, vous devez conserver l'original de votre ordonnance et la présenter à l'opticien à chaque renouvellement.

Sont exclus de cette disposition les moins de 16 ans et les personnes pour lesquelles l'ophtalmologue se sera opposé à cette possibilité d'adaptation pour raisons médicales.

Pour le remboursement, pas de changement, il est effectué sur la présentation de la facture originale de l'opticien et en complément de la Sécurité Sociale.

Médecins généralistes : prix des consultations

Depuis le 1^{er} août, le tarif conventionnel des consultations est passé à :

- 21 € pour les assurés de plus de 6 ans (+1€)
- 24 € pour les enfants de 2 à 6 ans (+1€)
- 26 € pour les enfants de moins de 2 ans (+1€)

Baisse du déficit de la branche maladie

Le déficit de la branche maladie est fixé à 3.9 milliards d'euros pour 2007 contre 6 milliards en 2006. Cette minoration est en partie due à la poursuite de la baisse des arrêts de travail, et à la diminution des prescriptions de médicaments. En trois ans, ce déficit aura été divisé par quatre.